



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/20 portant inscription au titre des monuments historiques de trois statues (saint Michel, saint Fiacre et saint Méén), 1^{ère} moitié du XV^{ème} siècle, bois sculpté anciennement polychrome.

Conservées en la mairie de Guémené-Penfao (Guémené-Penfao, Loire-Atlantique) et appartenant à la commune de Guémené-Penfao.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2024 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants (clichés annexés) :

- trois statues (saint Michel, saint Fiacre et saint Méen), 1^{ère} moitié du XV^{ème} siècle, saint Michel (h = 120 cm, p = 20 cm, l = 40 cm), saint Fiacre (h = 100 cm, p = 17 cm, l = 27 cm), saint Méen (h = 100 cm, p = 17 cm, l = 27 cm), bois sculpté anciennement polychrome.

Conservées en la mairie de Guémené-Penfao (Guémené-Penfao, Loire-Atlantique) et appartenant à la commune de Guémené-Penfao.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 19 DEC. 2024

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles
Anne GÉRARD